

Ils lancent une pétition contre le projet d'immeuble pour migrants

NYON Les membres de l'association «Nyon Responsable» partent en croisade pour s'opposer à la construction du foyer.

Le projet de bâtiment d'accueil pour requérants d'asile, à la rue Saint-Jean, continue de faire des remous. Dans la foulée de la séance d'information sur le sujet, tenue le 20 septembre en présence des autorités locales, cantonales et de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), une association de riverains mécontents s'était constituée. Cette dernière, baptisée «Nyon Responsable», lance aujourd'hui une pétition.

Le document est adressé au Conseil communal car c'est lui qui se prononcera (vraisemblablement le 14 novembre) sur le projet retenu. A savoir un petit immeuble pouvant accueillir jusqu'à 180 requérants d'asile

(hommes seuls, couples et familles) ainsi que des locaux administratifs de l'EVAM.

«Disproportionnée»

Concrètement, «Nyon Responsable» demande aux élus de donner un préavis négatif. Et aux autorités de revoir leur copie. Ses arguments sont les suivants. Premièrement, elle craint que ce foyer favorise «le communautarisme et l'exclusion» et engendre «un ghetto» de migrants, pour reprendre les termes utilisés dans le feuillet accompagnant la pétition.

Deuxièmement, elle estime que la capacité d'accueil envisagée est disproportionnée. «A titre comparatif, le foyer le plus important construit à Lausanne est de 85 personnes pour 400 000 habitants dans l'agglomération lausannoise», explique-t-elle. En passant, le collectif reproche également à la Municipalité son manque de



La parcelle sur laquelle pourrait être érigé le bâtiment d'accueil. SIGFREDO HARO

communication préalable sur le dossier.

En conclusion, «Nyon Responsable» ne se dit pas for-

mellement opposée à un foyer d'accueil. Mais elle milite en faveur d'une structure plus modeste, pouvant héberger un

maximum de cinquante requérants. Elle souhaite aussi que le bâtiment inclue des personnes à revenus modestes,

des personnes âgées et des étudiants. Pour plus de mixité.

Assumer sa part

De leur côté, la Municipalité, le canton et l'EVAM ont déjà expliqué leur position à plusieurs reprises: Nyon doit assumer sa part dans l'accueil des demandeurs d'asile et ceci conformément à la clef de répartition fixée par la Confédération. Ce qui représente un quota d'environ 200 personnes, la proportion actuellement arrêtée pour toute ville de plus de 20 000 habitants.

Selon les chiffres transmis par la Municipalité, seuls 25 demandeurs d'asile sont actuellement hébergés en appartements sur le territoire de la commune. D'où la décision de l'exécutif de déposer, au mois de juin dernier, un préavis demandant au Conseil d'octroyer un droit de superficie à l'EVAM pour une durée de 50 ans. ● AGO